

## SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport.  
Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

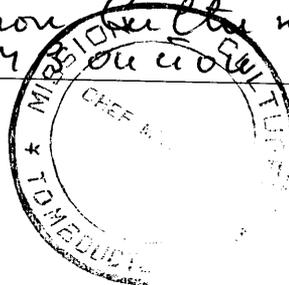
(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

MALI : Section II  
Tombouctou

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	République du Mali	101
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien ville Ancienne de Tombouctou	102
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 16° 45 Nord Longitude : 03 04 west	103
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	Mai 1988	104
	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport.	Organisation : MISSION CULTURELLE TOMBOUCTOU	105
e	Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Personne responsable : ALI OULD SIDI Adresse : B. P. 63 Ville et code postal TOMBOUCTOU Téléphone : 223. 92 1077 Fax : 223 - 92 1077 E-mail : ouldsidi - ali @ yorhoos . fr	106
f	Date de ce rapport	12 Août 2000	107
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Ali Ould Sidi Titre : chef Mission Culturelle TOMBOUCTOU	108



## II.2. Déclaration de valeur

### II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie  <i>De Numéro II.2 ou II.3 prière vous referer à la page suivante</i>	211
	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : i - <del>ii</del> - iii - <del>iv</del> - <del>v</del> - vi	212
b	Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères naturels : : i - ii - iii - iv	2130
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		214
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	<i>Que seules les trois grandes Mosquées soient inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial en péril au titre des critères II, IV et V.</i>	215
e	Réactions à ces observations	<i>Ces mêmes mosquées ont été inscrites en 1989 sur la liste du Patrimoine en Péril.</i>	216

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

*II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur*

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI / NON	221
	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / NON	222
b	par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Si oui, pourquoi ?	223
	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI / NON	224
c	de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI / NON	225
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI / NON	226
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur : /	227

### II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><i>Prière vous référer à la page suivante.</i></p>	31
	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p>	32
		<p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p>OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p>	33
		<p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	34
b		<p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p><i>Neant</i></p>	35
c	<p>Veillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p>	36

## II.4. Gestion

### II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre	Propriété : <u>Etat</u> - Région - Privés	411
	et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal	Statut légal : Art 17 de la loi 85-40 qui stipule qu'un bien classé ne peut faire l'objet de restriction ou de modification sans l'avis de l'Autorité Compétente.	412
	et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,	Cadre juridique (national et local) Loi 85-40/ANRN du 26 juillet 85 Décret 93203 relatif aux Missions culturelles.	413
	et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,	Cadre institutionnel (local) Décret 92-245 relatif au classement du Tisse Ancien de Tombouctou sur la liste du Patrimoine National.	414
	et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,	Agence(s) en charge de la gestion : Mission CULTURELLE DE TOMBOUCTOU Responsable : ALI Ould Sidi Adresse : chef Mission Culturelle Code postal et Ville : B.P. 63 Téléphone : 223. 92 10 77 Fax : 223 92 10 77 E-mail : ouldsidi - @ yahoo . fr	415
b	ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.	Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir - Mise en place d'une structure légère dite Mission culturelle. - élaboration d'un plan de gestion dans le cadre du 3 <sup>e</sup> projet urbain du Mali	416

- Redynamisation des structures traditionnelles dites Comités de Gestion des Mosquées.

## II. 2. Déclaration de valeur :

### 08. a) Bien culturel

1°/ Tombouctou est l'une de ces villes du globe dont le nom est chargé d'histoire. Pour l'africain de l'ouest Tombouctou c'est un peu comme Rome ou Athènes pour le Méditerranéen, Constantinople, Bagdad, Jérusalem, la Mecque pour quelqu'un de l'Orient. Elle est avec Djenné et Gao, quelques-unes des rares villes, témoins de grandes vicissitudes de l'histoire de la région.

2°/ La ville a exercé par le passé une grande fascination sur les esprits des habitants des contrées très éloignées ; fascination qui du reste continue à s'exercer encore de nos jours, comme en témoigne, le nombre sans cesse croissant de touristes qui y affluent chaque année.

3°/ Par ailleurs, si Tombouctou est la réplique septentrionale de Djenné sur le plan du style architectural, elle s'individualise en ce qui concerne les matériaux : la pierre «alhor » avec laquelle la majorité des maisons sont bâties, allie la résistance à la légèreté et à la beauté.

4°/ Elle concentre un grand nombre de vestiges historiques.

011- La ville de Tombouctou dans son ensemble, telle qu'elle est définie dans la proposition d'inscription, devra évidemment faire l'objet d'une protection globale pour éviter la dégradation du bâti traditionnel et l'implantation des constructions contemporaines qui ont déjà fait des brèches irrémédiables dans le parcellaire ancien. D'autre part, la communauté internationale devra se préoccuper du risque d'ensablement qui menace toute la ville : la mosquée de Sankoré, entièrement dégagée des sables en 1952, est à nouveau en grande partie ensevelie. Comme conclut tragiquement la proposition d'inscription : « Les dunes vives menacent Tombouctou comme les eaux avaient menacé d'engloutir Abou Simbel ».

## II. 3. Déclaration d'authenticité / d'intégrité.

a) Dans l'ensemble la ville garde beaucoup de son cachet traditionnel tant pour le style architectural que pour les matériaux de construction. Cependant les anciens monuments résistent mal à l'épreuve du temps et une action de restauration serait la bienvenue dans la phase actuelle ; quant aux grandes places elles sont de plus en plus la cible de l'urbanisation. Le super marché et le campement hôtel sont actuellement les seuls cas d'introduction du style moderne dans cette ville.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

a		Niveau auquel la gestion du bien est exercée :  <input checked="" type="checkbox"/> sur le site dans la région <input checked="" type="checkbox"/> depuis l'administration centrale	421
	L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.	Changements survenus au site depuis l'inscription dans : Le mode de propriété - création d'une Mission culturelle. - Redynamise les comités de gestion des Mosquées	422
		Le statut légal	423
		Les mesures de protection - Préventives : organisation de travaux saisonniers d'entretien.	424
		Les limites	425
		Les moyens mis à disposition Budget de Fonctionnement Moyens Humains	426
	En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.	Plans agréés relatif au bien :  plan régional :	427
	Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre	- schéma d'urbanisation plan local : - schéma sectoriel de la vieille ville de Tombouctou	428
	par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.	plan de conservation : prévu dans le cadre du Troisième projet urbain du Mali	429
b	Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.	plan de développement touristique : en cours car etc. prévu dans le Plan de Rationalisation et de Sauvegarde de la vieille ville de Tombouctou.	430

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs**

a	Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site	Un plan de gestion fonctionnel existe :  OUI / <b>NON</b>	4301
	destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien.	Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : <b>OUI</b> / NON	4302
	De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités	Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <b>OUI</b> / NON	4303
	et le plan pourra être joint en annexe au dossier.	Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : <b>OUI</b> / NON	4304
		Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : <b>OUI</b> / NON	4305
		Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <b>OUI</b> / NON	4306
		Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : <b>OUI</b> / NON	4307
		Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <b>OUI</b> / NON	4308
		Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <b>OUI</b> / NON	4309
b		Mise en œuvre du plan de gestion :  ✓ En fonction d'une législation spécifique ?	4310
		Organisme responsable de la mise en œuvre : ✓ Institution gouvernementale ONG	4311
		Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : <b>OUI</b> / NON  <i>Prière vous référer à la page suivante.</i>	4312
		Evaluation du plan de gestion : Périodicité : - indicateurs définis : personnel formé :	4313
b		Révision prévue tous les ..... ans	4314
c	(fournie copie du plan en annexe)	Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion : Pas de financement prévu ✓ Financement garanti <i>Banque Mondiale</i> ✓ Financement national <i>Budget National</i> Financement bilatéral	4315

II. 4.3 b. Les Chefs coutumiers, les Imams et les Maçons responsables des Mosquées et des Mausolées sont impliqués aux différents niveaux de mise en œuvre du plan de gestion de leur site :

- chaque année ceux qui organisent les travaux saisonniers d'entretien des Mosquées.
- En cas de disponibilité de moyens financiers importants de l'UNESCO ou d'autres partenaires également ils sont en amont et en aval du processus de restauration et de conservation des sites.
- Pour la conception et la mise en œuvre du volet culturel du IIIème Projet Urbain du Mali ils ont été impliqués et le seront à sa mise en œuvre. Ainsi, au niveau de chaque Mosquée site du Patrimoine Mondial l'on note l'existence d'un Comité de Gestion constitué respectivement des Imams et maçons titulaires de la Mosquée. Pour assurer une bonne mise en œuvre du plan de Revitalisation de la Médina et des sites qui la compose ces différents Comité de Gestion se sont constitués en une seule ASSOCIATION LOCALE devant coordonner les différents travaux d'urgence prévus dans le cadre du troisième projet urbain du Mali.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Financement intergouvernemental	
	Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion : Manque de fonds Manque de personnel formé Problèmes administratifs ou législatifs	4316
	Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : <i>Décembre 2000</i>	4317
c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : <i>Ali Ould Sidi</i>  Titre : <i>chef Mission culturelle</i>  Adresse : <i>BP 63</i>  Code postal et ville : <i>TOMBOUTOU 04</i>  Téléphone : <i>223 - 92 10 77</i>  Fax : <i>223 - 92 10 77</i>  E-mail : <i>ouldsidi@yahoo.fr</i></p> <p><i>ouldsidi - ali@yahoo.fr</i></p>	4318

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	<b>Ressources humaines</b> L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	Niveaux d'encadrement : 1. Direction : <i>un gestionnaire de site Historien géographe</i>	441
		2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : <i>Deux Techniciens des Arts</i>	442
		3. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :  Gardes Pisteurs Chauffeurs Secrétaires (1) Ouvriers Manoeuvres <i>1 Gardien</i>	443
	<b>Ressources financières ordinaires</b>	Sources et niveaux de financement <i>Banque Mondiale Crédit Mission Culturelle</i>	444
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	Revenus directement issus de la gestion <i>Néant</i> Nature Montant Utilisation	445
	<b>Besoins de formation de son personnel</b> ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	Carences constatées <i>Besoin réel en matière de formation du Personnel exprimé en II-4-4 - 448.</i>	446
		Besoins de formation du personnel : <i>Gestion du Patrimoine Architectural Gestion de l'outil Informatique</i>	447
c		Types de formations souhaitées <i>Cours d'Architecture et d'Informatique</i>	448

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a Protection et conservation	Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : <i>Centre du Patrimoine Mondial Cratère, Grenoble AFRICA 2009, ICCROM, Rome.</i>	451
	Mesures de protection et moyens de mise en œuvre <i>Plan de Révitalisation et de sauvegarde de TIBIou avec la Banque Mondiale</i>	452
	Programmes locaux en place  <i>—</i>	453
	Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) <i>phases I, II et III du Plan de sauvegarde et de Révitalisation de Toubou Toubou</i>	454
	Financements (origine, montant) <i>Banque Mondiale 2,6 M Fcfa.</i>	455
Assistance technique :  Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies,	Assistance technique fournie par le système des Nations Unies : <i>Restauration des 3 Mosquées collecte de données sur le site</i>  Va. Centre du Patrimoine Mondial b. Campagne internationale de l'UNESCO c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides  <i>e: AFRICA 2009 pour le Matériel INFORMATIQUE</i>	456
b soit grâce à des coopérations bilatérales.	Assistance technique fournie par coopérations bilatérales  <i>— NEANT —</i>	457

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<b>Etudes scientifiques</b>  Facilités existant sur le site pour la recherche : Laboratoires : Hébergement de chercheurs : Véhicules : Matériel scientifique : ✓ Bases de données : Herbiers : Collections zoologiques : ✓ Personnel compétent (techniciens, laborantins)	4601
b	Sur les projets de recherche :  pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<b>Programmes de recherche/développement</b>  Titre du programme : <i>Néant</i> Organisme(s) soutenant la recherche : Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :	4602
		Objectifs du programme : Etat d'avancement : Résultats obtenus : Publications : Ressources humaines concernées :	4602 1
	les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données ,	<b>Nouvelles techniques de gestion</b>  Disponibilité d'un équipement informatique Type <i>ORDINATEUR PC</i> Capacité <i>WINDOWS 98</i> Année <i>1999</i>	4603
	l'accès au réseau Internet ou	Accès possible au réseau internet <u>OUI</u> / NON	4604
		Accès effectif au réseau internet OUI / <u>NON</u>	4605
		Utilisation du courrier électronique <u>OUI</u> / NON	4606
c	la réalisation d'un SIG.	Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site : <i>NON</i>  en projet ? en cours ? fonctionnel ?	4607

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<b>Activités éducatives</b>  Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Combien ? <i>Oui</i> <i>une Trentaine par trimestre</i>	4608
		Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : <b>OUI</b> / NON <i>aider les élèves à mieux connaître et se familiariser avec les sites.</i>	4609
		Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI / <b>NON</b>	4610
		Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.  —	4611
	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<b>Information et sensibilisation</b>  Comment sont organisées les activités d'information du grand public ? <i>visites de Terrain</i> <i>conférences - Sébats</i> <i>Radios locales et Télévision Nationale</i> <i>Distribution de dépliants</i> <i>Articles dans la presse Privé et le Bulletin Quotidien = ESSOR</i>	4612
e		Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?  - <i>Radios locales</i> - <i>Rencontres avec les Comités de gestion</i> - <i>Réunions avec les Structures en charge du Patrimoine.</i> - <i>visite guidée pour les Officiels</i>	4613

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.4.7. Questions diverses**

a	Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres : • si le site comporte une plaque	Plaque avec logo du Patrimoine Mondial	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4701
	indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;	Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4702
	• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs,	Centre d'information/interprétation pour les visiteurs	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4703
	musée de site,	Musée de site	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4704
	sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;	Sentiers de découverte	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4705
		Structures hôtelières (gîte, restaurant)	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4706
		Stationnement des véhicules	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4707
		Toilettes	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4708
		Soins d'urgence et sauvetage	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4709
		Personnel ad hoc et formation reçue	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4710
		Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4711
	• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;	Journées portes ouvertes	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4712
		Manifestations spéciales ou expositions	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4713
		Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4714
	• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.	Effets du classement sur la fréquentation du site <i>Augmentation de la fréquentation</i>	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4715
		Autres réalisations : —		4716
	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable	Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4717
b	des dispositions législatives et administratives relatives au bien.	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4718

**Annexes :** • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

## II.5. Facteurs affectant le bien

### II.5.1. Degrés de menace

		Pressions liées au développement :	
<p>Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	Intégrité visuelle :	5101	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chantiers</li> <li>✓ Déchets et ordures</li> <li>Constructions</li> <li>Immeubles</li> <li>Infrastructures mal intégrées</li> <li>Pâturage illégal et surpâturage</li> <li>Coupes de bois</li> <li>Défrichements</li> <li><i>Ensemble</i></li> </ul>		
	Intégrité structurelle	5102	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Routes</li> <li>Barrages</li> <li>Mines</li> <li>Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût)</li> <li>Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût)</li> <li>Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût)</li> <li>Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales</li> </ul>		
	Intégrité fonctionnelle	5103	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation de la productivité biologique</li> <li>Conservation de la diversité</li> <li>Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</li> </ul>		

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Contraintes liées à l'environnement :	
	les contraintes liées à l'environnement	Intégrité visuelle :  Modifications du relief Modification du couvert végétal	5104
		Intégrité structurelle  Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Réintroductions d'espèces animales ou végétales Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels Suppression d'espèces introduites animales ou végétales	5105
b		Intégrité fonctionnelle  Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.) ✓ Changements climatiques prévisibles	5106
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :  Séismes :  Glissements de terrain :  Avalanches : ✓ Inondations : <i>Pluies diluviennes de Juillet - Août 2000</i> Sécheresses :  Incendies :  Volcanisme : Autres : <i>Érosion</i>	5107

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<b>Le tourisme et ses conséquences :</b>	
les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	<b>Statistiques annuelles de fréquentation :</b>  Nombre de visiteurs par an <i>Asa 20.000</i> Origine des visiteurs <i>USA - EUROPE.</i> Evolution pluriannuelle de la fréquentation <i>-</i> Revenus annuels du tourisme <i>-</i>	5108
	<b>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</b> Distance <i>≈ 1000km</i> Route revêtue <i>600km</i> Piste saisonnière <input checked="" type="checkbox"/> Aéroport	5109
	<b>Circulabilité dans le site :</b> Pour les handicapés, <input checked="" type="checkbox"/> Pour les véhicules, <input checked="" type="checkbox"/> En fonction des saisons	5110
	<b>Pressions exercées par le tourisme :</b> Prélèvements (faune, flore, objets) <input checked="" type="checkbox"/> Dégâts (piétinement) <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des déchets (poubelles, W.C.) Incendies	5111
	<b>Equipements pour les touristes :</b> Aires de pique-niques, gîtes d'étape, corbeilles à déchet, <input checked="" type="checkbox"/> signalisation sur pistes <i>et Panneaux</i> etc..	5112
	<b>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?</b> <i>ne a défini dans la phase II du Plan de Révitalisation.</i> <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	5113
	<b>Peut-on parler de tourisme durable ?</b>  <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	5114

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Relations avec la population riveraine du site	
et le nombre d'habitants.	Evaluation de la population locale 32 000 Nombre d'habitants vivant dans le site, $\approx$ 15 000 Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km) 17 000 Evolution depuis la création du site. + de 10.000	5115
	Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)	5116
	Particularités culturelles de cette population <i>Sérentaines et Nomades</i>	5117
	Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale ✓ Implication du personnel local dans la gestion du site	5118
	Problèmes spécifiques de réfugiés Causes Origine géographique Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagées	5119
	Situations d'insécurité et conséquences — <i>NEANT</i>	5120
	Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage Déboisement Braconnage Pâturage illégal <i>Desertification</i> <i>Érosion</i>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <p><i>Programme de ceinture verte de lutte contre l'érosion de la ville de Tombouctou.</i></p>	5122
	<p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p><i>Stabilisation et fixation des dunes tout autour de la ville. Atténuation du processus d'érosion de la ville.</i></p>	5123
	<p>La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p style="text-align: right;"><input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p>	5124
	<p>De quelle manière ?</p> <p><i>Concertations organisées avec les Imams et les Maçons de chaque Mosquée. Rencontre avec les Représentants de cette Communauté et l'Administration.</i></p>	5125

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines**

	Méthodes de prévention des menaces et pressions	
Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations,	Catastrophes naturelles : Séismes : Glissements de terrain : Avalanches : Inondations : <i>Pluies de la vieillesse de</i> Sécheresses : <i>Juillet - Août 2000</i> Incendies : Volcanisme : Autres : <i>Enrablement</i>	5201
pollution industrielle,	Pollutions industrielles : —	5202
vandalisme, vol, pillage,	Vandalisme, vol, pillage : —	5203
modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.	Infrastructures industrielles : Barrages Mines Réseaux de transport électrique Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)	5204
Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.	Changements d'utilisation de la terre —	5205
Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien.	Pastoralisme —	5206
	Braconnage —	5207
	Urbanisme <i>doit être contrôlé et suivi pour éviter tout changement de paysage architectural.</i>	5208
Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.	Tourisme <i>contrôlé et gérer la fréquentation des sites en réduisant le nombre de visiteurs.</i>	5209
b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien	Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour <i>faible.</i>	5210

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier  Mesures envisagées dans l'avenir	5211
---	---	---	------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.6. Suivi**

	<b>Exercices de suivi précédents</b>	
Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien,	Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) (suivi périodique ou réactif) <i>suivi périodique pendant la saison des pluies</i> (indiquer dates et résultats) : <b>OUI</b> NON	601
cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Suivi périodique des ressources de flore : fréquence méthodologie = <i>visite des sites pendant et après l'hivernage</i> inventaire estimations bilan	602
Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique.	et/ou Suivi périodique des ressources de végétation : fréquence méthodologie catégories bilan	603
La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.	et/ou Suivi périodique des ressources de faune : fréquence méthodologie inventaire estimations bilan	604
	et/ou Suivi des paysages : fréquence méthodologie catégories	605
	et/ou Suivi des constructions et édifices <i>suivi des édifices pendant la saison pluvieuse</i>	606
	Ressources humaines affectées à ces suivis <i>3 agents de la Mission culturelle.</i>	607

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Moyens matériels afférents <i>Une Moto Yamaha.</i>	608
b	Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.	Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation 1. <i>observation des lieux.</i> 2. <i>Taux de fréquentation</i> 3. ...	609
c	Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.	Partenaires du suivi <i>Corporation du Macpus et les Imams</i> Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien <i>Institution Etatique</i> Evolution de la méthodologie de suivi <i>un Rapport est fourni sur l'état de conservation des sites au C.P. Mondial</i>	610
d	Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.	Date des exercices de suivi antérieurs : <i>Action Continue</i> Résultats des exercices de suivi antérieurs — Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau. —	611

## II.7. Conclusions et mesures recommandées

	Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)	701
a	Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)	702
b	Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)	703
	Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)	704
c	Proposition d'action(s) future(s) <i>Mise en œuvre du volet culturel du 3<sup>e</sup> Projet urbain du Mali.</i>	705

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre  Organisation : <i>AGETIPE, Mali, BKO</i> Responsable : <i>Abdoulaye M. Traoré</i> Adresse : <i>BP 2398, BAMAKO</i> Téléphone : <i>223 - 22 09 60</i> Fax : <i>223 22 09 71</i> E-mail : <i>—</i>	706
e	Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre <i>Etude sur le Plan de Revitalisation et de Sauvegarde de Tombouctou = prévu en 3 phases jusqu'en Dec 2000</i>	707
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale  <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	708
		Type d'assistance souhaitée : <i>Elaboration d'un Plan de Gestion du Tisse Ancien de TOMBOUCTOU.</i>	709
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : <i>Mme Galia Saouma Ferra</i> Adresse : <i>Centre du Patrimoine Mondial</i> 2. Nom : <i>Thierry Joffroy</i> Adresse : <i>Cratère, Grenoble France</i> ...	710
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme <i>Mission Culturelle</i> Personne responsable <i>TOMBOUCTOU</i> Adresse <i>BP 63</i>	711

## II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) : *Diapos et Films disponibles.*

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site *Néant*

Bibliographie indicative

*Documents Icomos relatifs à l'inscription de  
Tonbougou sur la liste du Patrimoine Mondial.*

*Dossier DNAC relatif à la proposition d'inscription des*

a			000
---	--	--	-----

*sites de Tonbougou sur la liste du  
Patrimoine Mondial de l'UNESCO.*